

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

UN AN, 12 FR.

6 MOIS, 6 FR.

3 MOIS, 3 FR.

UN AN, 22 FR.

La Catastrophe de Saint-Etienne

LE GRISOU -- 58 MORTS

AUJOURD'HUI :

LA CATASTROPHE DE ST-ÉTIENNE. DES LAUMES A ÉPINAC. -- Inauguration d'une nouvelle ligne. UN DOUBLE ASSASSINAT. LA SEMAINE AGRICOLE.

CHOSSES DU DEHORS

L'Echo de Lyon ayant parlé du discours de M. de Caprivi au Reichstag, je n'y reviens que pour ajouter une information dont les événements démontreraient la justesse.

Si le ministre de Guillaume II a mis tant de soin à écarter les éventualités de guerre et à affirmer le caractère pacifique de la politique prussienne, c'est, entre autres raisons, parce qu'il prépare une grosse opération financière pour le printemps prochain.

Ce n'est évidemment pas le seul motif par lequel le successeur de M. de Bismarck a parlé d'une manière prudente, calme et réservée.

En même temps que M. de Caprivi parlait à Berlin, son collègue autrichien, M. Kalnoky, faisait à Vienne des déclarations qui, elles aussi, ont bien leur prix.

Il n'y a pas eu, toutefois, jusqu'à dire qu'elles auraient le concours efficace du gouvernement austro-hongrois.

Quant au banquier, l'injustice de la foule l'avait profondément ulcéré. Il en avait reçu un coup profond et redoutable.

Quant au banquier, l'injustice de la foule l'avait profondément ulcéré.

une consultation de laquelle il résulte qu'il est très difficile d'avoir un avis positif sur les mesures que comporterait la situation.

Le résultat de cette double affirmation, dont le moindre tort est d'être radicalement contradictoire, n'a pas été celui que son auteur pouvait espérer.

C'est qu'il n'y a pas de question à propos de laquelle les Italiens aient les nerfs plus sensibles et le tempérament plus irritable.

C'est même en insinuant calomnieusement que la France pourrait avoir des velléités de rétablir le pape dans ses anciens domaines que notre ami Crispi a réussi à nous aliéner une bonne fraction de la péninsule.

Il est vrai que ladite République avait à sa tête un Bonaparte, qu'elle n'était républicaine que de nom, qu'elle approchait du coup d'Etat et que, depuis, il s'est passé des événements dont le bon Crispi devrait avoir conservé la mémoire.

Quoiqu'il en soit, voici quelle est aujourd'hui la situation dans laquelle les déclarations récentes du chancelier Austro-Hongrois mettent le gouvernement Italien : c'est de Vienne, capitale d'une puissance alliée à l'Italie, qu'est partie l'attaque contre Rome intangible.

Le gouvernement autrichien, par l'organe de M. Kalnoky, a proclamé les prétendus droits du Pape à une souveraineté différente de celle qu'il exerce.

Le gouvernement français, par l'organe de MM. Rouvier et Ribot, a proclamé les

droits réels et exclusifs de l'Italie sur la capitale romaine. Précédemment, M. Goblet avait tenu, comme ministre des affaires étrangères, le même langage, et nombre de députés l'ont confirmé.

De telle sorte qu'il faudra un aplomb peu commun, un toupet n'ayant rien de vulgaire, pour prétendre désormais que c'est la triple-alliance qui garantit la possession de Rome à la monarchie de Savoie, et la République française qui la menace.

M. Cavallotti, qui a interpellé le marquis di Rudini sur ce sujet, n'a pas manqué d'en faire la remarque. Et M. Imbriani a profité de la circonstance pour revendiquer Trente et Trieste, comme étant des territoires Italiens.

Un dernier mot pour signaler les embarras que les meurtres des missionnaires en Chine créent à la diplomatie européenne. J'emprunte à un de ces missionnaires eux-mêmes, le père Louvet, cette confession : « Il n'y a pas à se dissimuler, la Chine repousse avec obstination le christianisme. »

Les massacres qui se commettent sont évidemment criminels, horribles, et il n'entre pas dans ma pensée d'en diminuer la culpabilité, mais puisque le christianisme a si peu de succès sur l'esprit des fils du Ciel, que ne les laisse-t-on vaquer paisiblement au culte de Lao-Tsé, de Pimpocau, de Bouddha, de Tartak et de Parabovastu ?

S. PICHON.

LA POLITIQUE

On vient de commencer, à la Chambre, la discussion sur le budget de la marine. C'est M. Lockroy qui a pris à tâche de montrer où nous en étions avec le ministère actuel et les « fils d'archevêque » qui forment exclusivement son conseil d'amirauté.

Les révélations de M. Lockroy ne sont pas faites, d'ailleurs, pour beaucoup nous surprendre. Voilà longtemps que les spécialistes s'accordent à pousser le cri d'alarme.

Le groupe qu'on pourrait aussi appeler le groupe des satisfaits, tient par des liens de camaraderie, de solidarité, de complaisances mutuelles, à tous les abus, à tous les vieux

errements, à toutes les routines qui font de notre marine une institution stagnante sur place — pendant que toutes les autres courent en avant et, chaque année, nous dépassent davantage.

Le groupe indépendant, composé de tous les officiers qui n'ont pas patte blanche dans la maison Duperré et Co., ne voit que par le plus étonnant des hasards quelques-uns de ses officiers arriver à des grades supérieurs et à des fonctions importantes.

Chaque fois, invariablement, ces contre-amiraux, ces présidents de commissions ont aussitôt élevé la voix pour signaler l'effroyable danger où nous précipitait l'inertie de ceux qui ont occupé toute notre marine.

On en est arrivé à ce point, rappelé par M. Lockroy, que la France qui avait, il y a vingt ans, une marine, la première du monde entier, après celle de l'Angleterre, la France a dépensé, depuis vingt ans, plus que toutes les nations d'Europe réunies, à améliorer et à augmenter ses forces navales : tout cet effort gigantesque a abouti à ce résultat : nous sommes, maintenant, devancés par l'Allemagne et l'Italie.

A quoi nous sert d'avoir de vieux vaisseaux dont la plupart pourrissent dans les arsenaux ? — Dans la nouvelle tactique imposée par les perfectionnements militaires, la vitesse est devenue le premier facteur de la victoire.

Et tant d'autres routines ! l'inscription maritime, qui nous prive d'un corps d'armée ! l'obstination des fils d'archevêque de ne vouloir pas affecter de torpilleurs spéciaux à une région spéciale du littoral, la haine de tout ce qui est nouveau, de tout ce qui ne sort pas des bureaux de l'archevêché lui-même — et, ajoutons-le, le mépris de tout ce qui n'est pas issu de la réaction et qui n'a pas la République en dédain.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 6 décembre.

TRAITÉS DE COMMERCE

Ce soir, ont été signés, au ministère des affaires étrangères d'Italie, les traités de commerce de l'Italie avec l'Autriche-Hongrie et avec l'Allemagne.

LE BILL MAC-KINLEY

M. Jules Roche, ministre du commerce, vient d'adresser aux chambres de commerce une circulaire dans laquelle il exprime le désir de recevoir de ces assemblées un tableau faisant connaître, pour les principales industries de leur région, l'importance comparée des exportations aux Etats-Unis pendant les trois années qui ont précédé le vote du bill Mac Kinley et depuis sa mise en ap-

plication. Il les invite, en outre, à renseigner son ministère sur les difficultés spéciales qu'ont pu rencontrer les exportations auprès des douanes américaines.

L'AMBASSADE DU VATICAN

Les bruits de remplacement de M. Lefèvre de Béhaine, à l'ambassade du Vatican sont prématurés, sinon inexacts.

LA MORT DE DOM PEDRO

Une dépêche de Lisbonne dit que la mort de dom Pedro a produit une grande émotion en Portugal. On croit que la comtesse d'Eu renoncera bientôt à ses droits au trône du Brésil, en faveur de son fils aîné, dom Pedro d'Alcantara.

Une autre dépêche confirme que la dépouille du défunt empereur sera transférée à Lisbonne, dans le Panthéon des Bragance, ancien monastère de Saint-Vincent-de-Fora.

MORT DE M. ALPHAND

M. Alphand, ingénieur en chef de la ville de Paris, est mort ce matin, à 8 heures. M. Alphand était né à Grenoble en 1817. Il était entré à l'école polytechnique en 1835 et en était sorti deux ans après comme ingénieur dans l'administration des ponts et chaussées. Envoyé à Bordeaux en 1839, au mois de novembre 1854, il fut appelé à Paris en qualité d'ingénieur en chef des embellissements de la ville de Paris.

LE NÉGU ET LE PRÉSIDENT CARNOT

On nous écrit d'Aden que le roi Ménélik envoie au président de la République deux superbes lions de Nubie. La mission du négus qui amènera les lions à l'Élysée remettra à M. Carnot une nouvelle lettre du roi abyssin, ainsi que la décoration suprême de son empire, en témoignage du respect des vieux traités d'amitié qui lient l'Abyssinie à la France.

LES ASSASSINS DE M. JEANDET

Les trois assassins de l'administrateur Jeandet ont été, de nouveau, condamnés à mort par la cour d'assises de Saint-Louis du Sénégal.

LES RÉUNIONS PARLEMENTAIRES

Paris, 6 décembre.

En prévision de l'interpellation de vendredi sur l'attitude des évêques, les députés qui avaient donné leur adhésion au projet de constitution d'un groupe radical analogue à l'extrême gauche des précédentes législatures, ont décidé de se réunir pour arrêter la ligne de conduite qu'ils suivront dans ce débat.

Cette réunion, d'ailleurs accidentelle, ne préjuge pas encore la constitution du groupe. Elle a pour objet exclusif celui que nous venons d'indiquer. Les adhérents sont au nombre de 62. Parmi eux, on cite : MM. Clémenceau, Pelletan, Peytral, Barodet, Mathé (Seine), Mathé (Allier), Lockroy, Leydet, etc.

En présence de cette initiative, les députés qui avaient songé, il y a quelques jours, à provoquer une réunion plénière de la majorité républicaine, ont décidé de donner suite immédiatement à leur projet. Au nombre d'une trentaine ils ont, en conséquence, adressé des convocations à tous les députés républicains sans exception pour une réunion qui doit se tenir mercredi, à deux heures, dans la salle des fêtes de la présidence.

La réunion est motivée par la nécessité d'éviter les divisions et d'établir une entente préalable entre tous les membres de la majorité, en vue de la sanction à donner à l'interpellation de vendredi.

Les promoteurs de cette réunion plénière sont MM. Jamsis, Turrel, Pichon, Tronillet, Lasserre, Dupuy-Dutemps, Rathier, Gaussergues, Bonnefoy-Sibour, Isambert, Boudenot, Bourgeois (Jura), Reybert, Rivet, Terrier, Hervieu, David (Alpes-Maritimes), Boissy-d'Anglas, Henri Fouquier, Ville, Rabier et Barrasol.

La réunion radicale qui avait été convoquée la première sera retardée jusqu'à jeudi pour ne pas entraver la réunion plénière.

Tous les membres de cette réunion radicale se rendront d'ailleurs à la réunion plénière. Jusqu'ici les avis les plus variés sont émis par les promoteurs de cette réunion plénière sur la conclusion qu'il convient de proposer pour l'interpellation.

Les uns veulent arrêter d'avance les termes d'un ordre du jour motivé suffisamment large pour réunir tous les suffrages républicains dans le vote, ordre du jour affirmant la résolution de s'opposer aux menées ultramontaines et d'assurer la défense de la société civile.

D'autres veulent proposer une invitation au gouvernement d'avoir à présenter une loi sur la police des cultes et une loi sur les associations comme préface de la séparation de l'Église et de l'État.

Une motion en faveur de cette séparation ne paraît pas devoir être proposée, car elle ne réunirait pas la majorité, beaucoup de républicains partisans, en principe, de cette séparation estimant, en effet, qu'elle serait actuellement prématurée.

Enfin, certains membres veulent proposer l'envoi par la réunion plénière d'une délégation qui irait porter le vote général au gouvernement et se mettrait d'accord avec lui sur les déclarations à apporter à la Chambre.

L'Élection Lafargue

Paris, 6 décembre.

L'élection de M. Lafargue, que la Chambre doit discuter demain dès le début de la séance, donnera lieu à un débat intéressant. Jusque-là présent, un son orateur, M. Antide Boyer, député socialiste de Marseille, s'est fait inscrire en vue de ce débat, et pour soutenir les conclusions du rapport de M. Goiran qui tendent, en le sait, à la validation.

En dehors du rapporteur et de M. Antide Boyer, d'autres députés interviendront dans la discussion. M. Lafargue fera ses débuts à la tribune pour s'expliquer sur sa nationalité et aussi sur sa situation militaire en 1870.

On sait que la thèse du rapporteur consiste essentiellement à dire que M. Lafargue était, à sa naissance, en possession de deux nationalités : de la nationalité espagnole, par ce fait qu'il était né en territoire espagnol d'un père établi depuis plus de dix ans dans une possession espagnole ; de la nationalité française, par ce fait que son père était inscrit sur les listes françaises du consulat de France à Santiago de Cuba ; dans ces conditions, le rapporteur estime que M. Lafargue doit être considéré comme Français, puisqu'il a profité de la nationalité française en posant sa candidature à Lille.

DES LAUMES A ÉPINAC

Inauguration de la Ligne

Vitteaux, 6 décembre.

M. Yves Guyot a présidé aujourd'hui à l'inauguration officielle de la ligne des Laumes à Epinac, que le président de la République a visitée hier.

M. Caillaux, ingénieur des ponts et chaussées et vice-président du conseil d'administration de la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, lui en a fait les honneurs, avec MM. Geoffroy, ingénieur en chef de la construction et Derguet, sous-directeur de l'exploitation.

MM. Magnin, sénateur, Spuller, Arthur Leroy, Bary, Dizouard-Bert, Ricart, Magnin, députés, ont pris place dans le wagon réservé au ministre ainsi que MM. Dordas, chef adjoint du cabinet, Michel, préfet de la Côte-d'Or, Magnier, premier président, Cunisset-Carmot, procureur général, les sous-préfets de Beaune et de Semur, Droyfus, directeur départemental des postes et télégraphes et plusieurs conseillers généraux.

Les quelques minutes pendant lesquelles le train s'est arrêté à Saint-Thibault a donné à la population de cette commune, qu'a longtemps habitée la grand'mère de M. Magnin, l'occasion de faire une chaleureuse

naît le train de Paris, où il débarquait le lendemain matin.

Il ne fut pas long à trouver celui qu'il cherchait.

Sur le quai de la Rapée, l'avant-dernière maison à droite, le digne Aristide Mulot voyait toujours prospérer son commerce. Il avait un peu bedonnant depuis quelques années, mais cependant il n'était pas trop empâté et il trotteait allègrement de sa cave à sa boutique, le nez en vrille, les yeux fureteurs, toujours agile et de bonne humeur, pendant que sa majestueuse épouse, Madame veuve Lampion Touchard, — celle qui lui avait en même temps accordé sa main et donné son épicerie, — trônait au comptoir, souriant agréablement chaque fois que son cher époux passait et repassait devant elle.

Elle avait le nez fourré dans un compte embrouillé, la bonne dame, lorsqu'un monsieur, qui n'avait pas la tête d'un client, entra dans la boutique.

Pardon, madame, je vous serais très obligé de me dire si M. Mulot est ici.

— Mon mari ? — Mais certainement, monsieur... Oh ! il ne s'absente que quand il ne peut pas faire autrement... Nous sommes si occupés...

Mulot !... Mulot !... appela-t-elle aussitôt de sa plus belle voix, on te demande.

— Voilà !... Voilà !... répondit une voix qui sortait des profondeurs de la cave, et tout aussitôt apparut par l'ouverture béante de la trappe, la tête souriante et fûtée de l'ancien policier.

B. REYTAU. (A Suture.)

Feuilleton de L'ECHO DE LYON

7 Décembre

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

XXIII

Claire et Raymond avaient cruellement raison. Dans cette série de scandales, leur mariage eût été un scandale de plus, il fallait ou s'expatrier ou se résigner à braver la réprobation publique — et cette double alternative ne pouvait être acceptée ni par l'un ni par l'autre.

Quant au banquier, l'injustice de la foule l'avait profondément ulcéré. Il en avait reçu un coup profond et redoutable, — et positivement, ce gros homme si fort, si fier, la veille encore, de sa solide santé, de sa verdure, de sa jeunesse indéfiniment prolongée, ce gros homme s'affaissait, maigrissait, — bien tôt il ne serait plus que l'ombre de lui-même.

Il passait maintenant une partie de sa journée inoccupé, dans son petit appartement de la rue Mercière, ronchonnant sans cesse les mêmes plaintes, répétant les mêmes récriminations.

— Ah ! vous avez voulu être chevaleresques... Eh bien, vous voyez comment cela vous a bien réussi... Quant à moi, j'ai fait mieux que les autres, on se fait jeter la pierre... voilà...

Et lorsque Raymond paraissait, c'était ce concert de lamentations qui recommençait, — comme si ce pauvre homme, trop rudement frappé par le malheur, en avait reçu une atteinte d'où sa tête ne fût pas sortie intacte.

C'est alors que Raymond de Staël, un beau jour arriva rue Mercière et, d'un air plus résolu que de coutume, aborda ainsi la question qui lui tenait tant au cœur :

— Il faut prendre une résolution. Je ne veux pas indéfiniment passer à côté du bonheur de toute ma vie. Je ne veux pas, non plus, que personne ait le droit de me regarder, de haut, soit ma femme, soit moi.

— Que voulez-vous donc faire, mon pauvre ami, interrompit plaintivement Martel-Chauvey ?... Empêchez-vous les calomnies ?... Forcerez-vous les gens à vous lever leur chapeau ?... — Je veux du moins y fâcher.

— Et comment ?

— Voici : Claire s'était approchée toute anxieuse. Raymond continua.

— On vous accuse d'une action honteuse. On prétend que vous vous êtes volé vous-même...

Le banquier sursauta désespérément sur son fauteuil.

— Ah ! mort cher monsieur, reprit vivement Raymond, vous ne me faites pas, je suppose, l'injure de croire que je suis le moins du monde influencé par cette calomnie. Si je ne la trouvais pas injuste et révoltante, malgré toute l'adoration que j'ai vouée à Claire, ma place ne

(1) Reproduction interdite.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Givors. — Les verriers. — La chambre syndicale a reçu des verriers de Rive-de-Gier 400 francs, du syndicat des métallurgistes de Givors 45 francs, et non 43; de l'industrie drapière de Vienne 3 fr. 50 et non 3 fr. 05.

— Attention à la pudeur. — On a arrêté, hier, à Givors, pour un attentat à la pudeur commis dans des circonstances que nous ne voulons pas rapporter tant elles sont odieuses, le nommé Auguste Clormontel, âgé de 56 ans, natif de Saint-Etienne. Cet ignoble personnage a déjà subi six condamnations dont trois pour le même crime.

AIN

Meximieux. — Vêta des pompiers. — La fête des pompiers de Meximieux a été célébrée hier, dimanche, avec un grand entrain, par un temps qui semblait s'être mis de la partie.

Le matin, la revue a été passée sur la place Neuve, par M. Comte, maire, conseiller général. A midi, la compagnie s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, pavoisé et décoré, pour prendre part au banquet dont le menu était des plus appétissants.

Mme Chevrier a su flatter la vue et le palais de ses hôtes : mets succulents, vins exquis. Les convives étaient au nombre de quatre-vingt; M. Comte, président, il était entouré d'une partie de la municipalité, de M. Bonnefoi, adjoint, et de plusieurs fonctionnaires: MM. Barret, agent-voier cantonal; Michel Bonvier, greffier de la justice de paix; Pouard, agent-voier à Villars-les-Dombes; Antoine Pinas, président des combattants de 1870-71; Bernin, adjoint de Farman; Groboz, instituteur.

Avant le dessert, une quête au profit du Sou des écoles laïques a été faite par M. Mottaz, instituteur, accompagné de Mme Augustine Chevrier. La quête a produit la somme de 40 fr. 05.

Tous nos remerciements aux braves pompiers, tous animés du devoir et aussi de sentiments républicains.

— A dessert, M. Comte, maire, a porté un toast et a bu à la prospérité de la commune.

Plusieurs convives se sont fait applaudir dans des chansons patriotiques, citons MM. André Joseph et Jean Jarrin.

Un bal brillant et fort animé a terminé cette fête fraternelle et démocratique.

LOIRE

Rive-de-Gier. — Tribunal correctionnel. — Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a condamné le nommé François Tranchand, 51 ans, cultivateur aux Grandes-Flèches, à 15 jours de prison pour avoir outragé et menacé l'huissier Baudron.

— Sainte-Cécile. — La société philharmonique de notre ville a célébré aujourd'hui la Sainte-Cécile.

A 4 heures du matin elle a fait une promenade dans les principales rues de notre localité où elle a exécuté une série de morceaux très applaudis du public.

A 4 heures de l'après-midi un banquet très bien servi par M. Aucoussin a eu lieu dans la salle des concerts élégamment pavoisée par la circonstance.

La plus franche cordialité n'a cessé de régner.

Lorette. — Exploits d'ivrognes. — Hier, après avoir célébré trop dignement la Sainte-Barbe, un individu était dans un état d'ébriété complète et cherchait querelle aux clients des nombreux cafés qu'il visitait, tant et si bien qu'il fut mis à la porte du café Fontvieille après s'être battu avec un consommateur.

Assièté dans la rue il a ouvert son couteau et en a menacé la patronne de cet établissement et même les passants inoffensifs; il avait, paraît-il, l'intention de se servir d'un revolver, lorsque, par hasard, la gendarmerie de Rive-de-Gier, de passage dans la commune, venant de conduire des prisonniers, en a été avertie et a mis fin à l'agape causée par ce trop belliqueux disciple de Bacchus qui a déclaré se nommer J.-M. Cognet et être propriétaire à Cellieu.

Procès-verbal a été dressé.

LYON

MORT DU DOCTEUR LÉON TRIPIER

Le corps médical lyonnais vient d'être frappé par la mort d'un de ses membres les plus éminents. Le professeur Léon Tripiér, frère du docteur Raymond Tripiér, médecin des hôpitaux, est mort brusquement aujourd'hui, à trois heures, après une indigestion de quelques heures.

Tout le monde connaissait, à Lyon, la figure fine, toujours empreinte d'une sympathie mélancolique, de cet éminent chirurgien qui avait su se faire, malgré son âge, dans l'enseignement.

Les débuts avaient été durs, et ce qui lui a manqué pour arriver d'emblée aux postes

montés, c'est l'art de dissimuler de quels côtés le portaient ses convictions politiques et religieuses.

Quant, il y a quelque quinze ans, il sortait vaincu d'une lutte dont le triomphateur fut le docteur Daniel Mollière, mort également il y a quelques mois, les auditeurs qui avaient suivi avec passion ce concours resté célèbre, avaient pu lui prédire, malgré son échec, l'avenir le plus brillant.

Il n'avait pas été battu, mais il n'avait pas été choisi.

A la fondation de la Faculté, le docteur Léon Tripiér, déjà professeur à l'école des Beaux-Arts, entra enfin à la fois dans l'enseignement et dans les salles de chirurgie, où il avait suivi en élève les cours des successeurs de Bonnet.

Dans ces nouvelles fonctions il se montra tel qu'on l'attendait: professeur savant, opérateur consciencieux, exigeant des autres pour ses malades les soins dévoués qu'il était toujours prêt à leur prodiguer lui-même.

Son entourage l'aurait trouvé peut-être dur si tous n'avaient pas apprécié la ténacité avec laquelle il voulait arriver à rendre l'enseignement chirurgical toujours inoffensif, même dans les opérations les plus audacieuses.

L'administration des hospices — qui n'était plus celle qui à une certaine époque avait fait faire des nouvelles au personnel pour assurer le succès de son adversaire — l'administration lui avait fourni les moyens de réaliser le rêve de toute sa vie, et il avait créé une salle d'opération qui servit longtemps de modèle pour les installations du même genre.

Sous des apparences un peu brusques quelquefois, il cachait un cœur d'or. Dans son enseignement de l'anatomie, à l'école des Beaux-Arts, il s'était fait des amis de tous les artistes qui suivaient ses cours et se montraient fier, à juste titre, de tous les témoignages d'affection dont ses élèves avaient tenu à orner ses appartements.

Le chirurgien éminent, l'opérateur minutieux ne laissant rien au hasard, était en même temps doublé d'un artiste plein de goût et de jugement sûr.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis quelques années, il a été atteint juste au moment où commençait pour lui cette période de la vie, où on aime à résumer l'expérience acquise pour en faire profiter les générations suivantes.

La Faculté n'en ressentira que plus la perte douloureuse qu'elle vient de faire si brusquement sans que rien n'ait pu la faire prévoir.

Ce triste événement donne malheureusement tort à ceux qui raillaient Léon Tripiér quand il prévoyait dans ses conversations intimes une fin qui était seal à croire prochaine. Ces pressentiments, en devenant une obsession, avaient imprimé à la physiologie du docteur, son caractère particulier, et expliquent, en les faisant pardonner, certaines discussions un peu vives dont il ne convient pas, à cette heure, de raviver le souvenir.

Le professeur Tripiér est mort en recommandant, dit-on, à ses amis, de lui faire des funérailles comme il convient à un modeste et à un convaincu. Sans discours et sans pompeux apprêts.

Nous présentons à son frère, M. le docteur Raymond Tripiér, médecin des hôpitaux, avec nos compliments de condoléances, l'expression des sentiments de toute la population lyonnaise qui avait apprécié, à sa valeur, l'éminent chirurgien si brusquement enlevé à ses amis et à ses malades.

M.

NOS ÉCHOS

A la gare de la Mouche : Il est arrivé, hier soir, à cette gare, pour l'embarquer, une locomotive montée sur un chariot que traînaient quinze chevaux.

Le poids de cette pièce est de 25,000 kilogrammes environ; elle est destinée à faire le service routier dans le département de l'Ailier, et a été construite chez MM. Gabert frères, rue Bugeaud.

Ainsi posée sur le chariot, cette masse imposante atteignait la hauteur d'un premier étage.

Un officier de cavalerie vient d'acheter un appareil qui a rendu de grands services à l'état-major de la 1<sup>re</sup> division aux tranchées de 1891.

Il se fixe à l'œil du frontail de la bride et permet de vérifier les distances que parcourt un cavalier.

Une bienfaitrice de l'agriculture : Dans une des dernières séances de la société nationale d'agriculture de France, on a donné lecture d'une lettre de M<sup>me</sup> Boitel, informant cette association, qu'à partir du mois d'avril 1892, une somme de 3,000 francs sera mise à la disposition de cette société, afin que dès le mois de novembre 1892, une bourse qui devra porter le nom de bourse Amédée Boitel, soit attribuée à tour de rôle à un élève de l'Institut agrono-

ovation en l'honneur du président du conseil général du département.

Pendant la réception des autorités dans la gare, M. Savot a rappelé à M. Magnin, en lui présentant un magnifique bouquet, ses luttes contre l'Empire, sa longue carrière de dévouement à la République et au département de la Côte-d'Or, et il ajouta qu'il avait été un des promoteurs les plus actifs de la ligne inaugurée aujourd'hui. Il a exprimé le bonheur qu'éprouvaient les habitants de la région de pouvoir lui en témoigner publiquement leur reconnaissance.

C'est au milieu des applaudissements et aux cris de : « Vive Magnin ! » que celui-ci a remercié M. Savot en termes émus des sentiments dont il s'était fait l'interprète.

Il a dit que le mérite d'avoir doté le pays d'une nouvelle ligne revenait au président de la République. Il a engagé les jeunes générations à pratiquer les vertus civiques dont avaient donné l'exemple, ceux à côté desquels il avait eu l'honneur de servir pour fonder le gouvernement actuel, il a terminé en déclarant qu'il resterait le serviteur dévoué du département et de la République.

De Pouilly-en-Auxois à Vitteaux, le ministre des travaux publics a remis les palmes d'officier d'académie à M. Berthod, conseiller général, et à Pouilly, il a donné la croix du mérite agricole à M. Staimbre.

Pouilly-en-Auxois, 6 décembre.

M. Yves Guyot a été acclamé dans toutes les stations, de Laumes à Pouilly, où le train ministériel est arrivé à dix heures et quart.

Les autorités et les fonctionnaires lui ont été présentés dans le salon de la station, un bouquet lui a été offert par trois jeunes filles.

Le banquet a été servi dans la gare des marchandises, très bien décorée, le ministre des travaux publics avait en face de lui M. Caillaux, à sa droite, M. Magnin, à sa gauche, M. Dubois, maire de Pouilly, et M. Spuller.

Dus toasts ont été portés par le préfet, M. Michel; le maire de Pouilly, conseiller général; MM. Gage, Spuller, Magnin et Guyot.

LES VINS ESPAGNOLS

Madrid, 6 décembre.

El Globo, organe de M. Casteljar, s'occupant de la question des vins, dit que les intérêts espagnols ne seront pas seuls à souffrir, car on n'achète pour 300 millions de francs de vins que lorsque ceux achetés sont nécessaires. Il déclare que tous les Français établis en Espagne, qui envoient des produits espagnols en France, seront les premiers lésés dans leurs intérêts.

Les commerçants français, qui se livrent en France à la fabrication des vins, seront forcés de demander des vins faibles pour qu'ils ne leur coûtent pas aussi cher que le désirerait le Sénat français.

Le vinage se changera en mouillage, et le coupage deviendra impossible avec des vins qui ne seront pas naturels.

Les protectionnistes du Sénat français auront préparé ainsi eux-mêmes le discrédit des vins français.

L'Imparcial estime que l'Espagne doit envisager cette question avec courage, car si elle est servie par les intérêts des nations qui vont être également lésées, il pourra se faire que ce qui est un désastre aujourd'hui pour l'Espagne tournera à son avantage.

ETRANGER

L'Italie et l'Autriche

Vienne, 6 décembre.

La déclaration de M. di Rudini, d'après laquelle l'Autriche-Hongrie donnerait, en cas de danger à l'Italie l'aide de ses soldats, est vivement commentée, elle est considérée de divers côtés, comme une révélation importante sur les conventions existantes. Elle est de nature à prouver aux adversaires de l'alliance avec l'Autriche, que cette alliance n'est pas sans utilité pour l'Italie.

L'Espagne et la France

Madrid, 6 décembre.

Après le vote d'hier du Sénat français sur les vins étrangers, on considère ici comme impossible toute entente commerciale avec la France, car le tarif minimum ne peut pas profiter aux vins espagnols, lesquels ont généralement douze degrés d'alcool. L'Espagne ne peut donc avoir aucun intérêt à accorder des avantages aux produits français.

ENTRE CIVILS ET MILITAIRES

Belfort, 6 décembre.

Un véritable combat s'est livré ces jours-ci au village d'Oberhausen, entre quelques habitants du village et les soldats du 40<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en garnison au fort voisin. Une bande de recrues qui revenaient le soir, vers huit heures, de Strasbourg, entrèrent dans l'auberge du village. Un consommateur qui s'y trouvait fut frappé et injurié, et dut quitter la maison.

De là, les soldats se dirigèrent vers une autre auberge où ils se prirent de querelle avec un groupe de jeunes gens qui se trou-

vaient devant la porte, parce qu'un des militaires, ivre, très probablement, avait voulu embrasser une jeune fille, ce qui lui avait valu une maîtrise grêle de la part d'un des civils qui se trouvaient là.

Pour se venger, les Prussiens tirèrent leur sabres et se ruèrent dans l'auberge. Tout y fut démolit; les consommateurs et l'aubergiste s'étant réfugiés dans l'intérieur de la maison, les militaires voulurent y pénétrer aussi, mais les paysans, solides alsaciens, les y attendaient.

A mesure qu'un agresseur essayait de passer la porte, il était assommé à coups de gourdin ou de crosse. Un sous-officier qui se trouvait dans la bagarre, a été frappé tout le premier.

La garde, immédiatement prévenue, vint mettre le holà et parvint à grand peine à faire cesser le combat. Plusieurs soldats ont dû être transportés à l'hôpital militaire par suite de la gravité de leurs blessures.

Jusqu'à présent, aucun des villageois n'a été inquiété, l'autorité allemande sentant probablement que le bon droit est de leur côté.

UN DOUBLE ASSASSINAT

Paris, 6 décembre.

Jusqu'à présent, la police ne possède aucun indice sérieux qui puisse la mettre sur les traces de l'assassin de la baronne Dellard. Elle suppose cependant, et avec raison, que Mme Dellard devait faire partie du cercle de ses relations et qu'il n'a pas agi sur des indications. Il est établi qu'il n'a rien volé chez sa victime.

Le couteau dont s'est servi l'assassin vient d'une fabrique de Châtelleraut; mais on ignore encore où il a été acheté à Paris.

D'autre part, le patron d'un café situé à l'angle du boulevard Voltaire et de la rue Amélot, juste en face des fenêtres de l'appartement de Mme Dellard, a fourni à la police une indication précieuse qui a dû être vérifiée cette nuit. Peut-être même une arrestation est-elle déjà opérée.

Les journaux insistent sur la déposition faite hier soir au commissaire de police par un cocher nommé Rosselet, qui a déclaré que le jour même du crime, vers quatre heures du soir, un individu inconnu, mais dont le signalement répond à celui de l'assassin de Mme Dellard, s'est présenté à la maison habitée autrefois rue des Filles-du-Calvaire par Mme Dellard, et a demandé à lui parler.

Rosselet ayant répondu que M. Dellard habitait actuellement boulevard du Temple, l'individu demanda après M. Cabaret.

Certains journaux font, à ce propos, un curieux rapprochement. M. Dellard, le fils de la victime, est employé au ministère de la guerre, et M. Cabaret occupe une situation considérable au Laboratoire des poudres et salpêtres. Pourquoi l'assassin a-t-il demandé en même temps deux fonctionnaires dépendant du ministère de la guerre et pouvant avoir en mains des documents précieux?

On a remarqué que l'assassin de Mme Dellard avait été commis non pas dans le salon, où un visiteur inconnu aurait dû être reçu, mais dans la chambre du fils. L'assassin ne pensait-il pas trouver là ce qu'il venait chercher? Peut-être, c'est-à-dire non pas le argent et des bijoux, qu'il a laissés du reste péle-mêle sur le parquet, mais bien des papiers.

Plusieurs journaux ajoutent que l'hypothèse que nous émettons ici a été examinée avec attention en haut lieu et que l'on s'y est arrêté. La police de sûreté générale, qui ne s'occupe pas des crimes ordinaires, s'occupe au contraire de l'assassinat du boulevard du Temple, et ses meilleurs agents sont devenus, pour la circonstance, les auxiliaires de M. Goron, chef de la sûreté.

LE GRISOU A SAINT-ETIENNE

Epouvantable Explosion

MORTS ET BLESSÉS

(Par Téléphone)

Saint-Etienne, 6 décembre.

Les catastrophes de Saint-Louis et Verpillieux, datant de 1889, celle du puits Péliissier, datant du 29 juillet de l'année dernière, viennent d'avoir une nouvelle édition.

Cette fois, c'est au puits de la Manufacture et au puits de la Pompe, dépendant de la compagnie des mines de Saint-Etienne que le grisou a provoqué une épouvantable explosion, bientôt suivie d'un éboulement sous lequel, à l'heure où je vous téléphone, soixante-quinze cadavres sont probablement ensevelis.

La Catastrophe

La catastrophe s'est produite vers midi, dans le puits de la Manufacture. Une explosion a eu lieu, dans des cir-

constances dont on ne connaît pas encore le détail.

A ce moment, il y avait peu de monde dans la rue, à raison de l'heure du repas: ce fut M. Pegout, conseiller municipal, qui demeura en face de la Manufacture, qui fut prévenu le premier du sinistre évenement.

Il s'empressa aussitôt de faire prévenir des médecins et, à midi et demi, la nouvelle était connue dans toute la ville. Les habitants, qui se préparaient à profiter de la magnifique journée que le soleil promettait, accoururent en habits de dimanche, et bientôt les abords du puits étaient occupés par une foule nombreuse.

Le service d'ordre fut immédiatement organisé par la gendarmerie.

Le puits de la Manufacture communique avec un puits voisin, le puits de la Pompe, par une galerie. L'explosion s'est produite dans le premier et la galerie s'est effondrée près de son orifice, en même temps qu'elle s'affaissait vers la recette du puits de la Pompe.

Soixante-et-un ouvriers étaient descendus le matin dans le puits de la Manufacture, et vingt dans le puits de la Pompe. Cela fait un total de quatre-vingt-un hommes qui ont été exposés à l'explosion.

Les autorités sont arrivées bientôt sur le lieu du sinistre. On remarquait MM. Lépine, préfet de la Loire; Rostaing, secrétaire général de la préfecture; Girodet, maire de Saint-Etienne; Valentin, Plantevin, adjoints; de Castelnaud, ingénieur en chef des mines; Taupin, ingénieur ordinaire; Holtzer, ingénieur du puits de la Pompe.

Une première descente a été immédiatement organisée, elle emmenait MM. Lépine, de Castelnaud, Taupin et Holtzer.

On trouva au fond du puits un ouvrier nommé Garnier, qui était sain et sauf, mais le malheureux était tellement ému de la catastrophe à laquelle il venait d'assister, qu'il ne pouvait fournir aucun renseignement.

Ensuite on a ramené deux ouvriers nommés Morizan et Nicolas, qui sont blessés mais non mortellement.

Enfin, à cinq heures, trois cadavres étaient retrouvés et on les laissait au fond du puits.

On commence à s'inquiéter des causes de la catastrophe, ce qu'il eût été impossible de faire à la première heure, la nécessité la plus urgente étant celle de l'organisation des secours.

Les versions varient naturellement, mais il y a unanimité pour l'élimination des responsabilités.

On dit que le 4 novembre, M. Touzin, ingénieur ordinaire des mines, a procédé à une visite minutieuse et n'a pas constaté l'existence du grisou dans la région où l'explosion a eu lieu.

Du 4 novembre au 6 décembre, il y a loin, mais il y a lieu d'observer que les délégués mineurs, dans leur dernier rapport ordinaire, n'ont signalé rien d'anormal.

Il descend ordinairement 200 mineurs, mais le dimanche, le travail se ralentit, aussi, ceux qui sont allés ce matin au-devant de la mort qui les guettaient, étaient-ils seulement au nombre de 61.

Un barrage provisoire vient d'être établi pour préserver les sauveurs.

Vingt mille personnes sont maintenant aux abords du puits. Un détachement du 36<sup>e</sup> de ligne a été adjoint à la gendarmerie pour maintenir l'ordre.

Saint-Etienne, 9 h. 35

Une nouvelle version circule sur les causes de la catastrophe.

Le gouverneur Moutin était hors de la mine. Il s'occupait de rétablir la circulation normale de l'air qui avait été un moment interrompue.

Cette circulation se serait rétablie plutôt qu'on ne s'y attendait et ce serait le mélange de l'air au grisou dans les proportions voulues qui aurait provoqué l'explosion.

Le chiffre définitif des morts est de cinquante-huit.

Pendant toute la soirée, on a continué les travaux de sauvetage sans autres incidents que ceux provoqués par l'affolement des familles de ceux qui étaient descendus dans la mine. C'étaient des scènes de désespoir navrantes.

Les cinquante-huit cadavres ont tous été extraits du puits de la Manufacture.

Il y a quatre blessés, quatorze retirés sains et saufs; les autres ont pu sortir.

La ville ne s'est pas encore endormie sur son deuil, car c'est dans une heure que l'on commencera à retirer les cadavres. Ils seront accompagnés sans doute par un nombreux cortège.

M. le préfet a télégraphié au ministre de l'intérieur pour demander des secours, et il s'est mis immédiatement au travail pour s'enquérir des misères qu'il y a lieu de soulager.

Saint-Etienne, 8 h. 25.

Voici la liste des mineurs descendus ce matin dans le puits et dont la mort est malheureusement certaine :

Pelisson, Alloyaux, sous-gouverneur, Sève, Cadet, André, Burini, Monnard, Merlin, Colomb, Ladret, Chomt, Broichy, Ribe, Besset, Tossier, Extret, Torrent, Morizon, Roche, Neyret, Royet, Argaud, Michel, Zouanon, Marandon, Blanc, Garnier, Sardat, Rebour, Vallat, Salvignon, Clémenson, Haon, Masson, Meunier, Sauret, Dolmasson, Demerges, Bigozel, Gillier, Vioier, Rodet, Gounon, Baylo, Brugiére, Verissel, Janet, Berthod, Terrier, Penel, Touléigne, Vincéat, Varillont, Forissier, Brugières.

Saint-Etienne, 9 h. 25.

Le sauvetage continue et dès l'abord il semble donner des résultats encourageants.

Retirer un vivant, c'est ce qui n'est pas arrivé souvent dans les catastrophes précédentes. Cette fois ou en a retiré quatre : Dubouché, Celle, Montmen, et Paniche.

Mais l'exploration des sauveteurs donne d'autres résultats : on arrive aux cadavres. On en découvre trente, surpris par la mort, qui n'a pas encore eu le temps de décomposer leurs traits.

L'asphyxie a abrégé leur agonie, et ils sont là gisant dans la nuit. On ne va pas

LA SEMAINE AGRICOLE

La température — Situation des récoltes en terre. — Les récoltes à l'étranger. — Production du blé dans le monde en 1890. — Vins nouveaux de Bourgogne. — La taille hâtive des arbres fruitiers est-elle préférable à celle tardive.

Décidément, il ne faudra plus avoir confiance dans les prédictions des Mathieu de Lansberg ou des Mathieu de la Drôme; on nous avait annoncé un hiver rigoureux comme celui de 1890-91. Jusqu'à présent, à part les premiers froids de novembre, il ne paraît pas trop que le bonhomme hiver cherche à bien se monter.

Chaque année, quand vient novembre, on commence à se demander ce que sera l'hiver; dont nous ne sommes séparés que par quelques jours. Sera-t-il doux ou rigoureux? La terre sera-t-elle empoisonnée pendant de longs jours dans l'étreinte de la glace? Au contraire, aurons-nous jusqu'au printemps de la pluie ou du vent? L'hiver, en un mot, sera-t-il sec ou pluvieux, suivant notre expression à nous, gens des campagnes?

Sur cette question dont chacun se préoccupe autant par le désir naturel de se tracer une ligne de conduite que par cette instinctive curiosité qui pousse l'homme à vouloir connaître l'avenir, les avis se partagent. Les uns tiennent pour l'hiver froid, les autres pour l'hiver doux. Les uns et les autres défendent leur opinion à grand renfort de présages et d'augures.

Que l'on dise ce que l'on voudra, pour le moment nous avons une température un peu trop douce, et cette première escarmouche des froids, qui s'est arrêtée à la Saint-Mar-

tin, nous a amené une température, qui paraît comme un souvenir de printemps à travers l'automne, et l'été de la Saint-Martin à échos avec sa mélancolique sérénité et sa grâce tardive. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous avons un bon rayon de soleil; il paraît qu'il n'en est pas de même à Lyon, où toute la journée on est entouré de brrouillards.

Ce beau temps, brusquement venu, s'en ira de même. Une nuit qui commencera par l'hypercrite tèdeur, finira par la gelée brutale. Le déliceux été de la Saint-Martin ressemble fort à une embuscade.

Sous cette température, de commencement plutôt que de fin d'automne, les nouvelles des récoltes continuent d'être satisfaisantes. On se félicite partout de la bonne levée des céréales, qui sont en parfaite condition; les plantes sont maintenant suffisamment enracinées pour pouvoir supporter des grands froids, s'il venait à s'en produire avant la venue de la neige, qui protège toujours les jeunes plantes contre les fortes intempéries hivernales.

Pour les emblavures, on reconnaît que la surface emsemencée cette année en blés d'automne est plus considérable qu'en 1890. En France, on fait peu de blés de printemps en temps normal; l'année dernière, on en avait semé beaucoup, mais principalement en remplacement des blés d'hiver, détruits par les grosses gelées.

n'emblavera pas la superficie habituelle. En Allemagne, les perspectives sont, en général, favorables. En Hongrie, en Roumanie et dans la Russie méridionale, l'amélioration est peu sensible, et l'on suppose que la surface emsemencée en blé et en seigle sera sensiblement inférieure à la moyenne.

Aux Etats-Unis, on dit que la levée du blé d'hiver s'est effectuée dans des conditions tout à fait défavorables. En Australie méridionale, le rendement moyen du blé ne sera que 5 bustels à l'aire, la moyenne étant de 8 à 9 bustels (de 280 à 315 litres); ce serait une production défective. Dans la province de Victoria et dans la Nouvelle-Zélande, les nouvelles sont plus favorables. De la République Argentine, on a des nouvelles contradictoires; les uns disent la récolte excellente, et d'autres seulement moyenne.

A combien s'est élevée la production du blé dans le monde en 1890? Cette production s'est élevée l'année dernière à 766,500,000 hectolitres, tandis que cette année le produit total atteint seulement 752,700,000 hectolitres. Dans cette production, l'Europe figurait, en 1890, pour 485,250,000 hectolitres, tandis que la récolte de cette année est évaluée seulement à 385,000,000 d'hectolitres, ce qui fait un déficit de plus de 78,000,000 d'hectolitres, déficit attribué à la Russie et à la France.

Par contre, l'Amérique a un excédent de 52,000,000 sur 1890, et l'Asie, 40,000,000.

Si ces données sont exactes, la disette n'est guère à craindre et le renchérissement du prix des grains n'est point justifié.

Dans le courant de novembre, il y a eu, à Beaune, à l'occasion de la vente des vins des

hospices, une exposition de vins nouveaux. Le jury de dégustation composé de nombreux propriétaires et négociants de l'arrondissement de Beaune, a reconnu aux vins de 1891 une qualité réelle. C'est ce qui ressort du rapport suivant du jury :

« La Bourgogne ajoute encore, cette année, une nouvelle parure à son érin.

« Les vins de la récolte de 1891, grâce à la température magnifique qui a régné depuis la fin du mois d'août jusqu'au 15 octobre, ont atteint une qualité qui se prête à l'appréciation

mique et à un élève de l'Ecole d'agriculture de Grignon.

Cette bourse, d'après le désir de M<sup>me</sup> Boitot, ne pourra être attribuée qu'à un jeune homme de nationalité française, ayant besoin d'être et classé dans les dix premiers de la promotion.

La question du programme au théâtre : Un journaliste anglais propose une mesure ingénieuse et qui mériterait d'être méditée par les directeurs.

Pourquoi, demande notre confrère d'outre-Manche, ne pas inscrire le programme sur le rideau des entr'actes ? De la sorte, chaque spectateur, d'un coup d'œil, pourrait être aussitôt renseigné.

Un avis inséré au Journal officiel du 26 septembre 1891 fait connaître qu'un concours d'admission au surannement des contributions directes sera ouvert dans les premiers mois de l'année 1892.

Dans l'intérêt des jeunes gens qui auraient l'intention de se présenter pour l'admission au surannement, nous les informons qu'ils peuvent prendre connaissance de ce document, soit à la préfecture (2<sup>e</sup> division, 4<sup>e</sup> bureau), soit à la direction des contributions directes, 39, quai de la Charité.

Eh bien ! la fameuse pluie d'étoiles, malgré la belle nuit qu'il a fait, du 27 au 28 novembre, vous ne l'avez pas vue - ni moi non plus. C'est que la discorde est au sein des observateurs.

Les astronomes de Bruxelles déclarent que le phénomène ne pourra se produire que dans un an et demi - et qu'ils s'abstiendraient pour leur part d'observer le ciel pendant la nuit du 5 au 6 décembre - où une nouvelle pluie de feu est annoncée.

LES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

Le conseil municipal s'est réuni hier à 2 heures de l'après-midi, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Gailletton, pour procéder à l'élection de 24 délégués sénatoriaux et de 5 délégués suppléants.

Après l'appel nominal, M. le maire déclare le scrutin ouvert pour l'élection des délégués.

Voici les résultats du premier tour : Votants, 44; suffrages exprimés, 43; majorité absolue, 22.

Ont obtenu : MM. Gailletton, Serin, 42 voix; Bernery, Rossignaux, 41; Bataille, Clatel, 40; Thivollet, 37; Debolo, 32; Valensaut, 24; Penelle, Deschamps, Clavel, Chevillard, Bruyas, Bessières, 23; Bailly, Augagneur, Regodiat et Quivogne, 22, élus.

Viennent ensuite : MM. Despeignes, Dupont, Guy, Javot, Koch, Lavigne, Bouffier, Montvert, Rousset, Bouvier, 21 voix; Bouillin, Ferrand, Faure, Grinand, Méra, 19; Arnoud, Coquet, Coumes, Guayaz, 18; Pichot, 16; Colliard, 11.

Dix-neuf conseillers seulement ayant obtenu la majorité, il est procédé à un second tour pour élire les cinq autres délégués.

Ce second tour ne donne aucun résultat, aussi M. le maire annonce qu'il va être procédé à un troisième et dernier tour de scrutin, les délégués pouvant être élus à la majorité relative.

Votants, 42; suffrages exprimés, 41; majorité absolue, 21.

Ont obtenu : MM. Despeignes, 18 voix; Faure, Grinand, 17; Mare Guayaz et Lavigne, 16, élus.

M. le maire demande aux conseillers élus s'ils acceptent leurs mandats; tous répondent affirmativement.

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Comme pour l'élection des délégués, trois tours de scrutin sont nécessaires pour élire les cinq suppléants; au premier tour, M. Coquet seul est élu par 21 voix; puis viennent MM. Colliard, Bouillin, Arnoud, 16 voix; Fagot 12.

Le deuxième tour ne donne pas de résultats. Enfin, au troisième, sont élus à la majorité relative : MM. Arnoud, 17 voix; Bouillin, Thévenet et Colliard 15 voix.

M. le maire proclame les résultats définitifs etève ensuite la séance.

Il est 5 heures 45.

Dans le Département

Ont été élus : Ampuis. — MM. Jacques Guibert, maire; Jacques Bonnefond, adjoint; Jean Gente. Suppléant : M. Guillaume Batiat. Tous républicains.

Villefranche. — MM. Delille, maire; Troussier et Laurent, adjoints; Fayard, Vermorel, Dolud, Rolland, Bollon, Jugy, Bernard, Soit, Basset. Suppléants : MM. Monnier, Devidal, Cahet.

La Mulatière. — MM. Curtelin, Chardigny, Goetz, Arguillère, Guérin, Fellavoz. Suppléants : MM. Vallet, Boffet. Cuire et Caluire. — MM. Seyssel, Drevet, Guiffroy, Rive, Verger-Forest, Pilaz, Petit et Brunier. Suppléants : MM. Dumora et Viallet. Tous républicains.

LA PHILANTHROPIQUE VIENNOISE

Un fâcheux contre-temps est venu désorganiser hier une partie du programme de la Société philanthropique viennoise. MM. Chambon, basse au théâtre de Marseille, et Deschamps, ténor léger au théâtre de Dijon, indisposés subitement, n'ont pu venir prendre part au concert. Par ce fait, la première partie de la fête a été renvoyée à une date ultérieure.

La fête a donc commencé par le banquet. A sept heures, 70 membres de la Philanthropique viennoise se réunissent dans la salle de l'Horloge, cours Lafayette. MM. Alix, président; Charroton, ancien juge de paix; Salmon, professeur au Conservatoire de Lyon; Périllon, pharmacien; Ronjat, etc., assistent au banquet.

Unit, et malgré le contre-temps dont nous parlions plus haut, les membres de la Philanthropique viennoise et les invités se sont quittés en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

ÉLECTIONS CONSULAIRES

Une élection comprenant cinq juges titulaires au Tribunal de Commerce, et cinq juges suppléants, en remplacement de ceux dont le mandat était expiré, a eu lieu hier.

Le scrutin, en regard au très petit nombre de votants, n'a pas donné de résultats, et il faudra, dans quinze jours, avoir recours à un second tour.

Voici comment se sont répartis les suffrages : Juges titulaires. — Ont obtenu : MM. Favre, 1.074 voix; Poulard, 4.077; Piaton, 383; Chailiol, 1.070; Duvernay, 1.076; Averyl, 350.

Juges suppléants. — Ont obtenu : MM. Moret, 810 voix; Laurent Gauthier, 807; Averyl, 808; Buisson, 807; Vignot, 903; Couzon, 237; Aurard, 238; Michel, 239; Bonjour, 238; Maurice Jamarin, 77.

LE TÉNOR DEFLY

La presse parisienne et la presse des départements sont unanimes à traiter le sieur Defly com me il le mérite.

Dans cette volée de bois vert, c'est, comme à son ordinaire, M. Henri Bauer qui a asséné les plus vigoureux horions.

Voici ce que disait, hier soir, dans l'Echo de Paris, notre éminent confrère :

Une histoire tragico-comique qui s'est déroulée à Lyon entre un ténor et un journal, a franchi le fossé profond qui sépare de Paris le menu train de la vie provinciale; — et nous nous y sommes intéressés, passionnés. Un de nos confrères en critique de l'Echo de Lyon, ayant sévèrement et justement qualifié ce non-valeur d'un certain Defly, ténor de profession, quinze jours plus tard à coups de canne plombée et le mit en sang; voulant sans doute témoigner que son bras était plus solide que sa voix.

Ce méchant coup achevé, l'assommeur s'empressa de jurer par lettres et par journaux qu'il avait seulement donné d'un revers de main sur le visage de son critique.

Or, jouer à la main chaude sur la joue d'un critique, n'est-ce pas œuvre pie, camarades? Tout l'historicisme s'en gaudit et agita sa queue rouge avec fracas. Mais la joie ne dura pas, car il apparut, dès le lendemain, par une protestation de tous les journaux de Lyon, que la gifle avait la forme d'une marotte, les mœurs d'un Alphonse de barrières. Les témoins du guet-apens ajoutent que le dénommé Defly était suivi par un compagnon de quelque conséquence dans les choses de coulisses. Le type haïssable du suiveur d'artistes s'est donc répandu dans les provinces de France ?

J'ai naguère dépeint en volume celui de Paris sous le nom de Krasnapolsky. Ordinairement de race sémite, il a gagné une honnête aisance dans de louches tripots d'argent en écorchant les chrétiens; aussi s'accroche-t-il aux artistes pour emprunter un peu de leur prestige et fréquente-t-il de préférence les comédiens et les chanteurs dont la renommée plus immédiate retentit en applaudissements. Il est bête, ce parasite, envahissant, encombrant et quand il emplit le coloir des Comédies de son importance, quand il prononce sur l'art et le talent, j'ai envie de le tirer par la barbe en secousses et de lui crier : « Pharisien, à ton complot. »

Quiconque s'offre en spectacle, à prix d'argent, pour l'amusement du public, sollicitant l'approbation, les bravos, encourt le risque du blâme. S'il recherche l'éloge et toutes ses manifestations flatteuses, c'est qu'il accepte du même coup toutes les conséquences de la critique. A-t-on vu jamais chanteur ou acteur se plaindre d'excessives louanges prononcées sur son talent; par contre n'est-il pas tenu d'endurer l'excès des jugements adverses? S'il lui paraît que dans un article improvisé, l'écrivain a dépassé la mesure du blâme, il se rappellera que, maintes fois, les spectateurs le gratifient, mal à propos, de chaleureux applaudissements; si sa vanité fut cruellement mordue par un bec de plume nerveux, il aura de quoi calmer ses blessures avec le haïm des anciens succès, ou la faveur d'opinions différentes sur cette même épreuve.

L'impression de l'interprète sur les spectateurs ne dépend pas de règles immuables et varie à l'infini selon le goût, l'humeur et les dispositions du public; tel qui plait ici ne réussit point là-bas, et ceci en dehors de toute coterie, le mauvais vouloir et de parti pris. Or, le critique est un spectateur plus réfléchi, souvent plus instruit que le commun. Naturellement, les interprètes acceptent sa juridiction, ils doivent en tolérer l'impératif et s'abstenir, libre de haines, pur de motifs inavoués.

Mais les comédiens se croient nés pour les grands honneurs et les gros appointements, ils sont gâtés par les éloges, grisés par les succès faciles et injustifiés; un train dont vont les choses, un instituteur attend vingt ans le petit bout de ce ruban violet dont les aunes se déroulent sur la poitrine rebondie des chanteuses et le veston des pitres. Bien-tôt M. Auguste nouera de la palme violette la houppie rouge de sa perruque, et M. Loyal tressera d'une rosette de l'instruction publique la queue de son cheval savant.

L'AFRIQUE FRANÇAISE

La conférence de M. Harry Alis, sur l'Afrique française, faite sous les auspices du Club alpin, a obtenu hier un très grand succès; la salle de la Faculté de médecine était comble pour contenir les nombreux auditeurs venus pour entendre le conférencier.

La séance était présidée par M. Taverrier, vice-président du club alpin. Près de lui nous remarquons : M. Gobet, secrétaire général de l'association, Cambon, Léon Vignon, Fontaine, doyen de la Faculté des lettres, etc.

M. Harry Alis, qui est un de nos confrères parisiens et de plus secrétaire général du comité de l'Afrique française, a exposé le but de cette association qui s'est proposée de rallier à notre influence tous les pays compris entre l'Algérie, le Soudan et le Congo. Il a donné des détails sur la mission Crampell, et il ne croit pas à la mort de l'explorateur.

Il a donné également des détails sur la mission de Dibowski, le secrétaire de la société nationale d'agriculture de France, qui est parti à la recherche de Crampell.

M. Harry Alis a fait connaître le but de la mission du lieutenant de vaisseau Mison qui se propose d'atteindre le Tchad par le Niger et la Benoué; actuellement l'explorateur est à Yola, où il est parvenu, aux prix de multiples difficultés, après avoir été attaqué et blessé.

M. Harry-Alis a terminé sa conférence en se présentant à ses auditeurs comme un

apôtre mendisant, afin de recueillir des souscriptions, pour le comité qui ne cherche qu'à agrandir notre influence dans l'Afrique et il a prié l'assistance de se joindre à lui pour envoyer à tous les explorateurs français, actuellement dans l'Afrique centrale, et à tous ceux qui luttent pour étendre le patrimoine sacré de la patrie.

Le conférencier a été très applaudi. Après l'avoir remercié, M. Taverrier a fait appel aux auditeurs pour aider le comité dans son œuvre patriotique.

M. RAVARIN ET SÉBASTIEN FAURE

La salle des Réunions industrielles, au palais de la Bourse, a été hier le théâtre d'un spectacle qui se donne d'ordinaire dans d'autres locaux.

M. Ravarin venait conférer sur diverses questions de mutualité, de coopération et d'épargne, et de la consommation, et ce, au bénéfice de la Société générale de protection des classes laborieuses.

Le cérémonie était présidée par M. Robelin, entouré des notabilités de la société, MM. Bergier, de Leiris, etc.

Le conseiller général de Vaise n'est pas entré immédiatement en matière; il s'est livré à d'interminables et indigestes digressions sur la réforme des boissons, la réforme de l'étranger et sur diverses questions qui sentaient l'aine liene leur programme électoral. Il a effleuré la question des retraites, le projet de M. Constans, qu'il considérait seulement comme une base d'études.

M. Ravarin estime que la retraite doit être payée par l'ouvrier et le patron, l'accident professionnel par le patron seul et la maladie par l'ouvrier seul.

Les déclarations préliminaires de M. Ravarin étaient assez mal relisées les unes aux autres, entremêlées de jeux de mots qui sonnaient faux.

L'orateur, après avoir parlé avec quelque pitié, des Sociétés coopératives, a terminé, en exposant le fonctionnement de la Société qui l'avait fait venir. L'affaire est d'autant meilleure qu'elle est plus simple, et que les dividendes des organisateurs n'auront été acquis par aucun sacrifice.

La Société s'entend avec un certain nombre de fournisseurs, elle leur demande une remise qu'elle fait toucher à la fin de chaque mois, et sur le total de ces remises, elle prélève 25 0/0 pour ses frais; elle attribue 75 0/0 aux adhérents, mais elle ne les leur verse pas — on ne saurait pas économiser sans elle, pense M. Ravarin — elle les affecte au gré du client, à un placement à la caisse d'épargne ou à la caisse de retraites, ou à la caisse d'assurances en cas de décès.

L'affaire n'est pas mauvaise, si chaque client, par exemple, dépense en moyenne 90 fr. par mois; s'il est fait à la société une remise de 10 %, elle empoche le quart de cette remise, soit 2 fr. 25 par adhérent et par mois. S'il y a mille clients, cela fait 2,250 fr. de bénéfices par mois (en déduisant les frais d'administration, soit 250 fr.), deux mille francs qui n'auront rien coûté aux intelligents spectateurs, et qui auront été pris dans la poche et du vendeur et de l'acheteur. S'il y a dix mille clients, cela fait 22,500 francs, et si l'on arrive à cent mille adhérents, une somme totale de 225 millions 400,000 francs sera prise au commerce lyonnais par les initiateurs de la société générale de protection des classes laborieuses.

M. Ravarin n'a pas dit tout cela, mais le compagnon Sébastien Faure l'a fait comprendre au public, de sorte que MM. Ravarin, Rebatei et de Leiris, peu encouragés par les applaudissements qui accueillent la courte réputation de l'anarchiste, ont pris le parti de se retirer sans répliquer.

Ainsi s'est terminée cette réunion que le conseiller général du 5<sup>e</sup> canton ne pourra pas enregistrer dans ses archives comme un succès.

FÊTE AU PALAIS-D'ÉTÉ

Les sapeurs-pompiers de la compagnie auxiliaire de la banlieue du troisième arrondissement ont donné un grand banquet hier dans une des salles du Palais-d'été, à l'occasion de la Sainte-Barbe.

La Lyre de Monplaisir et la Fanfare de Monplaisir-la-Plaine étaient invitées et c'est, précédé de ces deux sociétés, bannières en tête, que l'on s'est rendu dans la salle du banquet.

M. Gilbert, lieutenant, commandant la compagnie, président, assisté de MM. Favre, sous-lieutenant, Mallet, sergent-major, Trapier, le dévoué secrétaire, Charlet, Thibaud, Ganard, Brigand, Turé, Brandely, etc.

Par une délicate attention, M. Gilbert avait tenu à inviter les officiers du bataillon des sapeurs-pompiers de Lyon.

En l'absence du commandant Rangé, MM. Vivier, adjudant et Vivier, pompier, ont même bataillon, représentaient leurs collègues.

Au départ, ce dernier a pris la parole et a rappelé la triste fin de deux héros, les pompiers Miraillet et Devaux, morts au champ d'honneur.

Il a ajouté que par un ordre du bataillon et pour rendre mémoire à ces deux victimes de leur dévouement, il avait été décidé qu'un signe de deuil, le bataillon des sapeurs-pompiers de Lyon, ne ferait pas la Sainte-Barbe cette année.

Les chansons se sont succédées pendant une heure, de charmantes dames ont été fort applaudies. Nous ne pourrions nommer tous les artistes qui se sont fait entendre, contentons-nous de dire qu'ils ont été fort applaudis.

Par une fâcheuse coïncidence (l'élection des délégués sénatoriaux), les conseillers municipaux n'avaient pu se rendre à l'invitation qui leur a été faite. On a donc lecture des lettres d'excuses de MM. Gailletton, Fagot, Ferrand, Bataille, Bouvier, Valensaut, Guy, Régodiat, Coquet, Broussas.

Sur la fin de la soirée, M. Charpentier est venu compléter les organisateurs de cette fête qui s'est terminée par un grand bal.

La salle décorée avec goût présentait un gracieux effet; de riches trophées de drapeaux, des panoplies, de hautes et de sabres enroulés dans la scène, sur les côtés étaient représentés deux pompiers au feu.

Les convives du banquet et les nombreux invités de la fête qui a suivi, ont emporté un souvenir durable de cette journée. Pour la sixième année d'existence, les sapeurs-pompiers de la banlieue du troisième arrondissement se sont surpassés.

Et comme entrain, on peut dire qu'ils ont été aussi courageux que lorsque le devoir les appelle.

TERRIBLE CHUTE

Hier soir, à 4 heures et demie, les nombreux promeneurs ont été vivement impressionnés par le suicide d'une jeune fille, cours Vitton, 47.

Une domestique de M. T..., qui habite au 4<sup>e</sup> étage de ladite maison, a profité de l'absence de ses patrons pour se jeter par une fenêtre.

Le corps est venu s'abîmer sur les dalles de la cour. La tête était affreusement mutilée et une large traque de sang tachait les pierres.

M. Moiroud, pharmacien, place Kléber, fut aussitôt prévenu et après lui le docteur Paulliet, mais les soins étaient inutiles, le mort avait été instantané.

M. Lafont, commissaire de police, a fait une enquête sur cette dramatique affaire. La jeune fille n'a laissé aucune lettre; dans sa main aucun papier n'a été trouvé. Néanmoins son identité a pu être établie. Elle se nomme Louise Homessy, 23 ans, originaire de l'Ardeuse.

Elle était depuis huit jours à peine chez M. T... Précédemment elle est restée huit mois en service chez M. Rollandot, marchand de bois, rue Cuvier.

Elle avait un excellent père, et rien jusque-là n'avait donné à penser qu'elle dut se donner la mort.

On prétend que M<sup>me</sup> T... lui avait fait une observation dont elle avait paru très affectée. Mais nous ne croyons point que ce soit là le motif du suicide.

Louise Roissy a une sœur qui tient un comptoir rue Boileau, et à qui on a appis la mort de sa sœur.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi, 7 décembre, 341<sup>e</sup> jour de l'année. Nouvelle lune le 1<sup>er</sup> décembre; premier quartier le 8. Soleil : lever, 7 h. 41; coucher, 4 h. 1.

Singulier méchant. — Hier, à cinq heures du soir, le nommé C. T..., 41 ans, vermineur, rue Villeroi, a été mis en état d'arrestation par les gardiens de la paix du poste de la rue Duhoir.

L... s'était introduit dans le domicile de M. Arnout, chapelier, 157, rue Boileau, et lui demandait l'aumône en la menaçant de mort dans le cas où elle n'aurait rien voulu lui donner.

Vol avec effraction. — En rentrant chez lui, à deux heures du matin, le sieur Rebout, afficheur, domicilié quai Pierre-Seize, 114, a aperçu des malfaiteurs qui sortaient du comptoir tenu par M. Delvaux, au rez-de-chaussée de la même maison.

M. Rebout, averti immédiatement des gardiens de la paix, mais les voleurs ne purent être rejoints.

Pour pénétrer dans l'établissement, ils ont brisé le panneau de la porte. Une fois dans la salle, ils ont fracturé le tiroir du comptoir et ont emporté une somme de 7 francs.

Accident. — Hier soir, à 9 heures, un sieur Jean Bonamour, âgé de 30 ans, cuisinier, entré dans un débit de boissons de la rue Molière. Sur le seuil de la porte il fit un faux pas, étendit instinctivement le bras en avant pour s'arrêter, et de son poing fermé, brisa une vitre.

Un des éclats l'atteignit à l'avant-bras droit, le blessa grièvement et détermina une abondante hémorragie.

Bonamour fut conduit dans une pharmacie voisine où il reçut les premiers soins et, sur le conseil du pharmacien qui jugea l'état du blessé assez grave, emmena ensuite à l'Hôtel-Dieu.

Une bonne capture. — Deux agents de la sûreté, munis d'un mandat d'arrêt, ont arrêté hier, à Saint-Pons, un nommé Jean Chardon, âgé de 33 ans, terrassier, inculpé de meurtre.

Cet individu était recherché depuis quelque temps, par le parquet de Tournon, pour avoir tiré un de ses camarades, au cours d'un duel.

Il sera, demain, amené à Tournon et mis à la disposition du parquet de cette ville.

Vol de 3,000 francs. — M. Sévène, président honoraire du tribunal de commerce a été victime hier, d'un vol important.

Au moment où il passait place des Cordeliers, sortant du Crédit lyonnais, où il venait de toucher de l'argent, il fut brusculé par trois individus qui s'éloignèrent.

Une fois chez lui, M. Sévène s'aperçut de la disparition de 3,000 fr. en billets de banque, enlevés probablement par les individus qu'il avait rencontrés.

Il a aussitôt déposé une plainte au commissariat de police du quartier en donnant le signalement des escrocs.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui lundi, à la demande générale, Le Médecin des Folles, grand drame nouveau en 5 actes et 13 tableaux, par MM. X. de Montépin et J. Dornay. Rideau à 8 heures. Demain mardi, Le Maître de Forges, drame en 5 actes, de M. Georges Ohnet, et Les Deux Femmes, vaudeville en 3 actes.

Tout est joint au programme de la partition si originale et si savante d'Offenbach, explique pourquoi la vaste salle du Théâtre-Bellecour est comble chaque soir d'un public qui vient faire de véritables ovations à cette délicieuse opérette-féerie.

Le bureau de location est ouvert tous les jours de dix heures du matin à sept heures du soir, sous le péristyle du théâtre.

Société philanthropique viennoise. — Par suite de l'indisposition de MM. Chambon et Deschamps, le concert est renvoyé à une date ultérieure.

AVIS AUX MALADES

Le Sirop de Buchet du Serpent est le remède le plus puissant qui existe contre tous les vices et acrétes du sang : Boutons, Démangeaisons, Dartres, Migraines, Névralgies, Irritations, Constipations, Douleurs, Rhumatismes, Plaies, Dépôts d'humeurs, de lait, etc.

Éviter les contrefaçons, en exigeant la marque du Serpent, 32, rue Lanterne, Lyon.

TRIBUNNE OUVRIÈRE

Syndicat général des plâtriers et peintres. — Ce soir, à 8 heures, réunion générale extraordinaire, salle de la Bourse du travail.

Chambre syndicale des ouvriers cordonniers. — Réunion extraordinaire qui aura lieu lundi, 7 courant, à 8 heures du soir, au siège social, rue Duguesclin, 272; elle les invite à assister en grand nombre, car il y sera traité des questions intéressant la corporation.

On y recevra les nouveaux adhérents. L'on ne rentrera que sur la présentation du livret à jour.

Grève Michel. — La commission exécutive des commerçants de la ville de Lyon invite tous les commerçants à vouloir assister à la réunion prévue qui aura lieu le mercredi, 9 décembre, à 8 heures du soir, à la brasserie du Parc, pour entendre la réponse faite par messieurs Crochet (Roland) à la délégation de la commission et de la ville, pour les mesures à prendre.

Nous comptons que vous viendrez tous, car ce sont vos intérêts, comme les nôtres, qui sont en jeu.

Syndicat des ouvriers coiffeurs. — Réunion générale mardi soir, 8 courant, au siège social, quai des Célestins, 2, café Dornaz. Ordre du jour : Versement des cotisations, réception des nouveaux adhérents.

Fédération du tissage. — Aux membres des syndicats de tisseurs et industries similaires. — Citoyens, la commission exécutive du congrès national corporatif du tissage et industries similaires, qui a tenu ses séances du 22 au 30 novembre 1891, à la Bourse du travail de Lyon, vous rappelle qu'il y a été décidé la formation d'une fédération nationale de tous les travailleurs de l'industrie textile, laquelle sera régie par des statuts discutés au congrès et acceptés à l'unanimité de ses membres.

Nous appelons spécialement votre attention sur l'article 5<sup>e</sup> des statuts qui désigne Lyon comme siège du conseil national pour la première année de fonctionnement.

La commission espère que tous les syndicats et groupes corporatifs lyonnais auront à cœur d'exécuter une des principales décisions du congrès et qu'ils comprendront l'importance de la tâche qui leur incombe.

Nous vous prions donc de procéder à la nomination de vos deux représentants avant le samedi 19 décembre, date de la première réunion du Conseil national.

Aussitôt cette nomination faite, vous devrez aviser le secrétariat, à la Bourse du travail, pour que celui-ci puisse convoquer individuellement nos délégués.

Pour la commission : Les secrétaires.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Avignon, 6 décembre.

Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu aujourd'hui dans la circonscription d'Avignon :

Ont obtenu : MM. Béraud, républicain. . . . . 2,687 Jouvend, républicain. . . . . 2,662 Valabrègue, républicain. . . . . 2,194 (Ballottage)

Roanne, 6 décembre.

Une élection pour pourvoir au remplacement de M. Gerbay, député de la Loire, a eu lieu aujourd'hui.

Voici les résultats : Inscrits : 21,904. — Votants : 9,687 Ont obtenu : MM. Réal, républicain (BLU) . . . 8,136 Delmorès, socialiste. . . . . 933

OBSEQUES DE DOM PÉDRO

Paris, 6 décembre.

Les obsèques de Dom Pedro auront lieu mercredi.

MORT AU THÉÂTRE

Paris, 6 décembre.

Un employé de l'Opéra-Comique s'est tué ce soir, pendant la représentation en tombant du cintre sur la scène, mais derrière les décors qui ont caché l'accident au public.

ENTRE CIVIL ET MILITAIRES

Rennes, 6 décembre.

La nuit dernière, les nommés Lelaudais et Ambroise, soldats au 41<sup>e</sup> de ligne, ayant eu une querelle avec M. Henri Ollivier, blanchisseur, ont tué celui-ci à coups de sabre.

Ollivier laisse trois enfants.

CRISE MINISTÉRIELLE

Bucharest, 6 décembre.

Le général Floréscu, président du conseil, a présenté à 11 heures, au roi, la démission du cabinet.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Anarchistes indépendants. — Les membres des

ETAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — M. Chabaud, tisseur, rue Magnaval, 14, et Mlle Bergeron, tisseuse, rue Villeneuve, 1. — M. David, guimpier, rue Imbert-Colomès, et Mlle Nabot, guimpère, rue Tolozan, 42. — M. Bouvier, teinturier, rue Neyret, 24, et Mlle Gros, bouillonneuse, rue Tolozan, 8. — M. Barraud, employé de commerce, rue de Nuit, et Mlle Dessouly, sans profession, rue du Bon-Pasteur, 43. — M. Richard, passementier, montée de la Grand-Côte, 61, et Mlle Feutier, modiste, rue Neyret, 3. — M. Pitiot, employé de banque, rue Lafont, 5, et Mlle Collier, sans profession, à Villefranche. — M. Sage, employé de commerce, rue Sainte-Clotilde, 16, et Mlle Cuzin, tailleur, rue du Bon-Pasteur, 42. — M. Monnet, tonnelier, avenue de Saxe, 107, et Mlle Grenouillet, sans profession, rue de l'Arbre-Sec, 40. — M. Drivet, employé de commerce, rue Bossuet, 77, et Mlle Tanchon, sans prof., quai de l'Hôpital, 13. — M. Dubost, employé de commerce, place Bellevue, 1, et Mlle Millat, tisseuse, rue Bodin, 20. — M. Mollard, employé, à Vaulx-en-Velin, et Mlle Bourgey, sans prof., rue d'Algerie, 3. — M. Bal, teinturier, boulevard Croix-Rousse, 184, et Mlle Grisarard, boulevard Croix-Rousse, 184. — M. Duris, teinturier à Lyon et Mlle Roux s. p., à Limoges. — M. Heitz, menuisier, rue Garibaldi, 91 et Mlle Vidon, guimpère, rue des Capucins, 23. — M. Ajoux, coupeur, rue Paul-Bert, 41 et Mlle Tixier, employée de commerce, rue Saint-Jacques, 3. — M. Gratier, cultivateur à la Flachère et Mlle Pernet, dévideuse, r. Tables-Claudiennes, 46. — M. Vayssou, employé, rue Masséna, 41, et Mlle Rey, sans

profession, rue Masséna, 41. — M. Rigot, mécanicien, rue Paul-Bert, 15, et Mlle Royer, employée, rue Dubois, 46. — M. Ferouillat, négociant, rue Saint-Dominique, 4, et Mlle Gérauld, sans profession, boulevard des Brotteaux, 20. — M. Durel, cultivateur, à Fleurieux, et Mlle Reynaud, sans profession, rue François-Dauphin, 43. — M. Champigny, typographe, rue Victor-Hugo, 41, et Mlle Parnes, fleuriste, quai Pierre-Scize, 20. — M. Drivet, employé de commerce, rue Bossuet, 77, et Mlle Tanchon, sans profession, quai de l'Hôpital, 43. — M. Dupart, chaudronnier, cours Bayard, 34, et Mlle Michelet, tailleur, rue Moncey, 175. — M. Feldhaus, à Lille, et Mlle Louart, sans profession, rue de la Charité, 59. — M. Epinat, dessinateur, rue Casimir-Périer, 16, et Mlle Velay, couturière, à Charly. — M. Adenot, docteur en médecine, rue Saint-Joseph, 22, et Mlle Vialleton, sans profession, à Grenoble. — M. Chourgnon, teinturier, avenue des Ponts, 31, et Mlle Chevrier, domestique, rue de la Charité, 20. — M. Villach, artiste dramatique, rue Saint-Louis, 4, et Mlle Andréine, artiste dramatique, rue Saint-Louis, 4. — M. Pingon, employé de commerce, à Bourg, et Mlle Portier, femme de chambre, rue Saint-Joseph, 33. — M. Crémieux-Molier, négociant, rue du Plat, 31, et Mlle Neumann, sans profession, rue Centrale, 25. — M. Jolivet, tourneur, rue Paul-Bert, 11, et Mlle Massias, lingère, rue du Plat, 46. — M. Pétrequin, peintre, rue Victor-Hugo, 63, et Mlle Bronne, professeur de chant, à Lausanne. — M. Vitoz, cocher, rue Dahamel, 42, et Mlle Vincent, couturière, rue Dahamel, 42. — M. Goujon, tourneur, rue des Remparts-d'Ainay, 34, et Mlle Berne, cuisinière, rue de la République, 54. — M. Cattin, débitant, chemin des Pins, 22, et Mlle Col-

ling, couturière, à Lyon. — M. Belleu, maçon, rue Servient, 433, et Mlle Poncin, tréfileuse d'or, cours Richard-Vitton, 49. — M. Thévenon, propriétaire, grande rue de la Guillotière, 30, et Mlle Panisset, entrepreneuse, à Saint-Symphorien-les-Oliviers. — M. Fontan, george, menuisier, à Frontonas, et Mlle Durand, s. p., à Lyon. — M. Forestier, horloger, rue Garibaldi, 157, et Mlle Tabardel, managère, rue Garibaldi, 157. — M. Felpin, employé de commerce, à Bourgoin, et Mlle Prange, s. p., cours Gambetta, 43. — M. Rigot, mécanicien, rue Paul-Bert, 145, et Mlle Royer, employée, rue Dubois, 46. — M. Monard, employé d'usine, cours Villeurbanne, 131, et Mlle Pauline, s. p., chemin de Baraban, 97. — M. Mignard, cocher, rue de Bonnel, 159, et Mlle Verrier, enjolveuse, rue Boileau, 202. — M. Grenouillet, fondeur en fonte, rue de l'Arquebuse, 25, et Mlle Riou, s. p., rue Montessieu, 61. — M. Tinard, journaliste, chemin de Goriand, 83, et Mlle Goudy, s. p., chemin de Goriand, 83. — M. Durand, employé de commerce, cours Lafayette, 128, et Mlle Chachuat, couturière, à Lyon. — M. Jolivet, tourneur, rue Paul-Bert, 41, et Mlle Massias, lingère, rue du Plat, 46. — M. Blache, marchand de comestibles, rue Pierre-Corneille, 65, et Mlle Lonjon, sans profession, rue Pierre-Corneille, 65. — M. Roche, tonnelier, rue Béchevelin, 102, et Mlle Faure, coiffeuse, rue Béchevelin, 102. — M. Turaud, propriétaire, à Taluyers, et Mlle Orselin, rentière, chemin de Baraban, 8. — M. Martin, mécanicien, rue de la Victoire, 5, et Mlle Pillat, couturière, rue Paul-Bert, 80. — M. Faure, marchand-ferrier, rue Paul-Bert, 208, et Mlle Girin, ouvrière en soie, rue Paul-Bert, 209. — M. Dubon, tourneur, rue Garibaldi, 192, et Mlle Talon, metteuse en mains, rue Cuvier, 67. — M. Chourgnon, teinturier, avenue des

Ponts, 34, et Mlle Chevrier, domestique, rue de la Charité, 88. — M. Guillet, cirier, route de Vieigne, 79, et Mlle Coulot, brodeuse, rue Boileau, 202. — M. Lyard, revendeur, rue du Béguin, 65, et Mlle Gausseret, rue Béguin, 66. — M. Ballandras, bouclier, rue Villeroi, 3, et Mlle Jacquemond, fleuriste, cours Gambetta, 9. — M. Grosset, jardinier, à Villeurbanne, et Mlle Bal, couturière, à Lyon. — M. Sage, scieur de long, à Vouvray, et Mlle Balthazard, sans profession, à Vouvray. — M. Barraud, employé de commerce, rue de Nuits, 23, et Mlle Dessouly, sans profession, rue du Bon-Pasteur, 43. — M. Dubost, employé de commerce, place Bellevue, 1, et Mlle Millat, tisseuse, rue Bodin, 20. — M. Frangère, apprêteur, rue de Dijon, 9, et Mlle Chardon, couturière, rue de Dijon, 9. — M. Chabaud, tisseur, rue Magnaval, 14, et Mlle Bergeron, tisseuse, rue Villeneuve, 1. — M. Bouvier, teinturier, rue Neyret, 21, et Mlle Gros, bouillonneuse, rue Tolozan, 8. — M. Dussert, cordonnier, rue de Belfort, 1, et Mlle Jacoulet, couturière, rue Calas, 11. — M. Guyonnet, teinturier, rue des Tuileries, 3, et Mlle Garino, piqueuse de bottines, rue Transversale, 9. — M. Gerdel, employé, rue du Vieil-Remersé, 8, et Mlle Saunier, sans prof., m. adr. — M. Béraud, dessinateur, à Genève, et Mlle Valoton, dem. de magasin, à Genève. — M. Belleu, maçon, rue Servient, 433, et Mlle Poncin, tréfileuse d'or, cours Vitton, 49. — M. Vincent, teinturier, montée Saint-Laurent, 2, et Mlle Maret, lingère, m. adr. — M. Champigny, typographe, r. Victor-Hugo, 41 et Mlle Parnes, fleuriste, q. Pierre-Scize, 20. — M. Chalayer, typographe, à Andancé et Mlle Pilaz, f. de ch., chemin des Granges. — M. Durand, employé, cours La-

fayette, 42 et Mlle Chachuat, couturière, à Lyon. — M. Martin, employé, rue de St-Cyr, 31 et Mlle Augagneur, s. p., rue de St-Cyr, 31. — M. Guillard, à Villeurbanne, et Mlle Mariat, dévideuse, à Pressins. — M. Drivet, employé de commerce, rue Bossuet, 77, et Mlle Tauchon, sans profession, quai de l'Hôpital, 3. — M. Blache, employé de commerce, rue de Sully, 96, et Mlle Germe, tréfileuse, à Caluire. — M. Blache, marchand de comestibles, rue Pierre-Corneille, 65, et Mlle Lonjon, sans profession, rue Pierre-Corneille, 62. — M. Heitz, menuisier, rue Garibaldi, 91, et Mlle Vidon, guimpère, rue des Capucins, 23. — M. Vayssou, employé, rue Masséna, 49, et Mlle Roy, cuisinière, rue Masséna, 41. — M. Mounet, tonnelier, avenue de Saxe, 107, et Mlle Grenouillet, sans profession, rue de l'Arbre-Sec, 46. — M. Dupart, chaudronnier, cours Bayard, 34, et Mlle Michelet, tailleur, rue Moncey, 175. — M. Borel, mécanicien, rue de Séze, 92, et Mlle Suvill, couturière, rue de Séze, 73. — M. Martinot, journalier, cours Vitton, 5, et Mlle Barlarin, plieuse d'étoffes, cours Vitton, 5. — M. Dubon, tourneur, rue Garibaldi, 192, et Mlle Talon, restreuve en mains, rue Cuvier, 67. — M. Faure, serrurier, cours Morand, 3, et Mlle Chevalier, empailleuse, rue Mongolfier, 80. — M. Fonouillet, négociant, rue St-Dominique, 4, et Mlle Gérauld, sans profession, boulevard des Brotteaux, 20. — M. Monoux, employé à Caluire, et Mlle Grange, modiste à Chazelles. — Epoque Carry, née Garin, sans profession, 30 ans, rue Bât-d'Argent, 3, f. 11 h. — Jacques Darphin, rentier, 62 ans, montée des Carmélites, 20, f. 11 h. —

Louise Voiron, dévideuse, 15 ans, place du Perron, 2, f. 3 h. — Deuxième arrondissement. — Louis Higonnet, 8 jours, rue de la Croix-Rousse, 12, f. 7 h. — Hippolyte Lafont, rentier, 66 ans, rue d'Anvers, 7, f. 9 h. — Veuve Tholin, née Bost, sans profession, 73 ans, rue Vaubecour, 28, f. 11 h. — François Basy, carrossier, 70 ans, cours Charlemagne, 3, f. 11 h. — Joseph Faerber, bijoutier, 49 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Troisième arrondissement. — Guillaume Bresson, s. p., 77 ans, rue Corne-de-Cerf, 29, f. 8 h. — Veuve Rillieux, née Trégué, 81 ans, rue du Repos, 20, f. 9 h. — Benoit Vacheron, représentant de commerce, 23 ans, rue Servient, 5, f. 11 h. — Pierre Deville, médecin-major, 51 ans, route de Grenoble, 64, f. 1 h. — Auguste Gachet, propriétaire, 73 ans, avenue du Château, 2, f. 3 h. — Quatrième arrondissement. — Claudine Thaudier, supérieure sourd Saint-Charles, 65 ans, impasse l'avorite, f. 9 h. — Veuve Vergnais, née Vernay, tisseuse, 74 ans, place de la Croix-Rousse, 2, f. 11 h. — Marie Gardoux, tisseuse, 47 ans, hôpital, f. 3 h. — Cinquième arrondissement. — Pierre Humbert, retraité, 70 ans, rue de la Pyramide, 45, f. 11 h. — Veuve Vibert, née Sujet, s. p., 71 ans, rue des Farges, 41, f. 3 h. — Sixième arrondissement. — Alice Ferrand, 7 ans, rue Masséna, 21, f. 10 h. — Veuve Pelage, née Duranton, marchande, 55 ans, rue Vauban, 53, f. midi. — François Bertrand, rentier, 65 ans, rue Louis-Blanc, 29, f. 2 h. — Voir dans le Passe-Temps du 29 novembre le portrait de Jules Claretie, l'administrateur du Théâtre-Français. — Le Passe-Temps est en vente dans les kiosques. Prix : 15 centimes. — Le Rédacteur-Gérant : NICOLAU-MENTELE. — Imp. WALTERER ET C<sup>e</sup>, rue Belle-Croix, 44 — Lyon.

Etude de Me BOUGHARDY, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 30, et de Me PEIRIN, notaire à Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône). — VENTE PAR LICITATION avec admission d'étrangers. En l'étude de Me PERLIN, notaire, sise à Sainte-Foy-lès-Lyon. D'UNE PROPRIÉTÉ Située à Ste-Foy-lès-Lyon, rue du Neynard, 10. — ADJUDICATION au dimanche 20 décembre 1891 à 11 heures du matin. MISE A PRIX : 4.000 fr. — SYNDICAT DES ASSURÉS LYON. Quai de la Guillotière, 25. Assurances incendie, vie, accidents, transports. Vérification et renouvellement sans frais des polices. Consultations gratuites de 10 à 11 heures. — APERITIF GÉNÉRAL. Se vend PARTOUT. Le plus agréable, c'est l'apéritif. — PAIN DE GLUTEN à 1 fr. le 1/2 kil. MAISON GUY. 41, rue Saint-Dominique, Lyon. — IMPRIMERIE A. WALTENER & C<sup>e</sup>. Rue Belle-Croix, 44, Lyon. — CARTES DE VISITE A LA MANIÈRE. Livrées en boîte à franc. — Le cent, 4 ligne ..... 1.50 — 2 ..... 1.75 — 3 ..... 2.00 — 4 ..... 2.25 — 5 ..... 2.50 — Par la poste : 30 cent. en sus. — Cartes de Visite GRAVÉES depuis 2 fr. la cent. — Avis important. — Il ne sera pas donné suite aux commandes non accompagnées de leur montant.

LE Nouveau Journal Financier. Paraissant tous les Samedis. 82.000 ABONNÉS. 16 Pages de Texte. Le Nouveau Journal Financier est aujourd'hui le plus répandu des journaux financiers français. — Il compte 82.000 Abonnés. Chaque numéro du Nouveau Journal Financier contient : 1° Une Chronique sur la Physionomie du Marché et les placements avantageux des articles sur les valeurs en vue. 2° Une Revue détaillée du marché. 3° Une colonne d'Informations financières. 4° Une Revue des valeurs minières et des valeurs non cotées. 5° Le Compte-Rendu des Assemblées. — La liste de tous les Tirages, Amortissements, etc. Les Abonnements peuvent être pris sans frais dans les Bureaux de Poste ou envoyés en Timbres-Poste. Administration du Journal : 43, RUE TAITBOU, PARIS. On s'abonne à LYON : RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 38.

Pliage, Mises d'adresses et Mises sous Bandes. DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS. En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition. A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON.

EN PRÉPARATION ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER). Fondé en 1869. POUR L'ANNÉE 1892. Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat. L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages). — COMPEND : 1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons ; 2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique ; 3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue ; 4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux ; 5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants ; 6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenans et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent ; 7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, plié dans une poche pratiquée à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'Agence.) 8° Une carte du département du Rhône ; 9° Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés. — Chaque année, en Juin, paraît un Supplément distribué gratuitement à nos souscripteurs et contenant tous les changements survenus dans le commerce lyonnais.

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAFENÉ MEZEREUX. Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon. — SI vous avez un repas, Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

ACCOCHEUSE. Mme Veuve YVERNAT. Rue du Vieil-Remersé 3 angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges) LYON. Fient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires. PRIX MODÉRÉS.

ÉTRENNES UTILES. 11 Fr. Pour les Débutants en Photographie 11 Fr. Appareil photographique, 9 x 12, en noyer ciré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pitchpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie. Nos Appareils sont essayés avant d'être livrés. N.B. — Une instruction accompagne chaque appareil. FRANCO-GARE : 42 FRANCS.

PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON, 12, Rue Confort, 12 LYON.

Occasion Exceptionnelle pour 15 fr. seulement. SPLENDIDE SERVICE VÉNITIER en cristal toutes pièces : blanc, jaune ou bleu, composé de 52 pièces, soit : 4 douzaines de verres à vin, bouquets, liqueurs et champagne et 4 carafes pour eau et vin, que la Compagnie Générale de Fabrication de Faïence et Cristallerie, 67, Rue de Calvados, Paris, expédie soigneusement emballé en caisse et franco de port dans tous les départements contre mandat-poste de 25 fr. — Conditions d'achat de l'ouvrage sur son site officiel.

SEUL LE QUINA ABRIC permet de préparer soi-même à la minute pour 1 f. 25 un litre de VIN DE QUINA conforme de vrai VIN DE QUINA conforme au Codex. Fabrique à Lyon, Ph<sup>e</sup> Gaudel, 31, rue Hôtel-de-Ville. ENVOI CONTRE TIMBRES.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du département du Rhône (ANNÉE 1892). Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage. 1891. Signature : Adresse lisible : Prière de renvoyer ce bulletin de souscription, préalablement signé, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 7 Décembre (85) ABANDONNÉE ! PAR Charles MÉROUVEL SEULE ! Elle existait ; elle en était sûre. Autrement Jacques de Brandes se serait hâté de lui infliger une douleur pire encore que toutes celles qu'elle avait endurées jusque-là. Sa fille vivait ! Est-ce qu'un autre sentiment pouvait se réveiller en elle tant qu'elle serait en proie aux angoisses qu'elle parvenait à peine à dissimuler au regard des indifférents que fuir son orgueil ? L'amour ! est-ce qu'elle y songeait seulement ? Les douleurs des autres ? Qu'étaient-elles en comparaison des siennes ? — Robert, dit-elle, en adoucissant sa voix, afin d'atténuer le coup qu'elle allait porter à cet ancien ami, si profondément malheureux, ne pense pas que je sois insensible à vos chagrins. Je comprends tout ce que vous avez dû souffrir, vos doutes, vos soupçons, si injustes qu'ils soient, je vous les pardonne, parce que

vous ne pouviez pas savoir ! Vous ne vous trompez pas. Il y a un mystère dans ma vie. Si vous m'aviez interrogé jadis avec franchise, j'aurais surmonté la honte qui m'arrêtait. Je vous aurais tout dit comme à un confesseur, comme à un juge. — Je vous l'aurais dit parce que je vous aimais. Vous m'auriez pardonné, ou plutôt vous auriez compris, quelque coupable que j'aie pu paraître, que j'étais seulement à plaindre et n'avais pas besoin de pardon. Aujourd'hui, quand je vous dirais que je suis victime d'une fatalité qui pèse aussi sur vous, quand je vous jurerais que j'étais innocent ! Quand j'en attendrais Dieu ! A quoi ces aveux me serviraient-ils ! Quand je vous affirmerais qu'en essayant de cacher les suites d'un crime, entendez bien ce mot, je défendais à la fois mon honneur, le vôtre, votre repos et notre avenir, ne conserveriez-vous pas les défiances les plus vives, les plus mortelles pour notre bonheur ? Oui les apparences étaient contre moi ! — Oui vous avez pu croire à un mensonge, à une fourberie, à une lâcheté ! Frappée d'une calamité imméritée, j'ose le dire, il me répugnait de m'abaisser à des confidences qui eussent souillé mes lèvres et me faisaient tressaillir de colère le Fort de mon innocence, j'ai cru que j'avais le droit de jeter un voile sur l'attendu d'un autre et mon propre malheur. — Je croyais vous connaître vous-même et je pensais que, après m'avoir suivi pas à pas depuis mon enfance, vous me garderiez assez d'estime pour ne pas me juger sans m'entendre. Il vous a plu

de me condamner. Quand je suis venue à vous, vous m'avez repoussée. Restons chacun à notre place. — Le vicomte baissa le front, écrasé par cette condamnation. — Vous parlez de vos souffrances, Robert, reprit-elle. Que diriez-vous des miennes, si vous les connaissiez ! Vous avez perdu une femme qui vous eût rendu la vie douce, qui l'eût tenté du moins ! J'ai perdu plus encore ! — Que voulez-vous dire ? — J'ai déjà trop parlé. Laissez-moi mes douleurs et n'essayez pas de réunir ce que notre mauvaise étoile a séparé... Ce serait en vain ! — Et comme elle le vit chanceler, prêt à défaillir, elle ajouta presque tendrement, saisie de compassion : — Pas maintenant, du moins ! Son visage s'éclaira : — Ah ! Germaine, murmura-t-il, laissez-moi l'espérance, et je renaitrai à la vie. Elle se leva. — J'ai une tâche à remplir, dit-elle, un devoir sacré pour moi. Devant ce devoir, tout le monde disparaît à mes yeux. Ayez du courage ! J'en ai bien, moi, qui ne suis qu'une femme ! Et, maintenant, séparons-nous, reprit-elle. Elle lui tendit la main : — Croyez que je ne vous en veux pas. Je vous plains. Seulement, le mal est irréparable ! Adieu ! Elle s'éloigna avec sa démarche de reine. — Il resta affaissé dans son fauteuil. — Ah ! dit-il, en songeant à ce beau regard, à ces yeux qui plongeaient dans

les siens avec la hardiesse de l'innocence, comment ai-je pu douter d'elle ! Et le cri qu'il avait entendu dans la nuit sinistre du manoir de Brandes lui déchira le cœur. — Quelle lumière ! pensa-t-il. Elle a dit un crime, elle a raison ! J'étais là près d'elle et n'ai pu la défendre ! Au moment où elle allait sortir du foyer, elle se retourna. — Sous la clarté des lustres ranimée pour l'entracte, le malheureux crut voir qu'elle le regardait avec un pitié tendre ; le cœur palpitant, il espéra un retour, mais elle continua son chemin et regagna sa loge. — Sur la scène, Marguerite éperdue écoutait les imprécations de Valentin, blessé par l'épée de Faust. — Les dernières mesures de l'orchestre résonnèrent sous les lambris dorés de la salle, et le rideau se baissa pendant que Siebel entraîna Marguerite affolée. — Mademoiselle de Roye braquait de nouveau sa lorgnette de nacre rose sur la loge Cernay. — Elle put voir encore de la contemplation de la douce figure qui l'aurait. — Il se fit un mouvement dans cette loge. — La vieille dame elle-même se leva pour la première fois. — Une femme de chambre qu'on pouvait reconnaître pour mademoiselle Justine se montra dans la pénombre du salon, tenant des sorties de bal sur ses bras. — La jolie blonde et sa compagne parurent quitter à regret leurs places, mais il fallait sans doute obéir. — La vieille dame passa dans le salon suivie des jeunes filles.

Et lorsque le rideau se leva sur les montagnes du Hartz, la loge était vide. La poitrine de Germaine se contracta douloureusement. — Il lui sembla qu'on lui prenait quelque chose d'elle. — Sa vision venait de s'évanouir. — Une fin. — Les déplacements ne sont pas bons pour les vieilles gens. — C'est comme les vieux arbres qu'on transplante. — Ils en meurent. — Si Colette et Jeanne avaient à leur grand regret de quitter le spectacle avant la fin, c'est que la douairière qu'elles accompagnaient s'était trouvée sous le coup d'un malaise subit. — Mais, habituées de longue main à une rapide et prompt obéissance, elles s'étaient inclinées sans murmure. — Leur jeunesse n'avait pas été précisément heureuse. — Leur protectrice les avait prises autant pour se procurer une distraction pour se donner une compagnie, que pour leur être utile. — On les tenait donc dans une situation intermédiaire, et, par conséquent, assez fautive. — Ni matresses, ni domestiques. — Ce sont les mières, celles où les blessures faites à l'amour-propre sont les plus fréquentes et les plus vives. — Madame Chambly, née Juana Salvador, n'était pas cependant une mauvaise nature.

Loin de là. — C'était une femme ordinaire, très égoïste, ce qui est un vice répandu à l'infini, et particulièrement vouée au culte de sa personne. — Elle ne connaissait guère d'autre divinité. — Si on en croyait des légendes déjà fabuleuses, car il y avait bien des années qu'elle était oubliée et vivait dans la retraite, M. Chambly, commissionnaire en marchandises, très vif et qui estimait surtout dans le mariage la dot et non la femme, ne l'avait pas épousée pour sa beauté qui était médiocre, mais pour sa fortune, qui était considérable. — Les Salvador tenaient le haut du pavé dans la capitale du Brésil. — De son côté, Juana Salvador ne vit pas en M. Chambly le mari de ses rêves mais la ville qu'elle habitait avec lui. — Paris exerçait une attraction singulière sur cette âme légère et frivole. — Lorsque Chambly demanda sa main, ce nom magique suffit à déterminer la Brésillienne. — Elle épousa le commissionnaire sans entrain, mais elle quitta son pays avec enthousiasme. — Paris ne trompa point son attente. — Elle y mena une existence selon ses goûts, très froide de sens, adonnant la toilette, courant les couturiers, les modistes, les lingères et les magasins de nouveautés. — Elle n'eut jamais besoin de layettes, ce qui ne lui causa pas de vives privations. (A suivre.)